

Compte-rendu de la réunion du conseil du 10 Février 2023

Membres présents : Mmes Annie HUOT-MARCHAND, Amandine GRAIZELY, M. Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Pascal STUDER, Gaëtan HUOT-MARCHAND

Membres excusés :

Monsieur Julien QUÉRÉ donne procuration à Monsieur Vincent COURTY
Messieurs Christian HÉRARD, Laurent LARESCHE

Membre absent : Bernard LOIGET

Secrétaire de séance : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h15

1. Validation Compte rendu de la réunion du 25 Novembre 2022

Validée par 7 voix POUR

2. Délibération SYDED – audit bâtiment

Le SYDED propose un service pour le compte de ses collectivités adhérentes, qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation. La commune souhaite profiter de ce dispositif pour réaliser un audit pour le bâtiment Cinéma / Logements / Mairie.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Le SYDED fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté (70%).

Il est proposé de passer une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation. La commune s'engage en temps utile à signer la convention précitée et à payer au SYDED le reste à charge (déduction faite des subventions). Le montant exacte du reste à charge sera précisé après le résultat de la consultation réalisée par les services du SYDED avec un montant maximal de 3 000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à signer en temps utile la convention pour la réalisation de l'étude ;
- autorise l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune ;

désigne M GRAIZELY Bernard en tant que « référent

Accepté par 7 voix POUR

3. Délibération CCPSB modalité financière FCTVA Budget Assainissement

La commune devra verser à la CCPSB l'éventuel FCTVA que celle-ci percevra en 2023-2024
Adopté par 7 voix pour

4. Assiette de coupes 2023 :

Prévu dans les parcelles 26, 32 (résineux) et 10. Affouage parcelle 10
Adopté par 7 voix pour mais le Conseil Municipal souhaite de plus amples renseignements. (Réunion avec la commission Bois et Mr le Maire)

5. Vente de l'affouage de bois sur terrain communaux (non-soumis)

MONSIEUR LE MAIRE DONNE LE DETAIL DES LOTS MONTANT TOTAL DE 528€.

Adopté par 7 pour

DIVERS

1. Classe découverte Collège de Sancey :
Mr Studer a quitté la salle ; Accepté selon décision prise en Juin 2020. 90€ par élèves.
Accepté par 6 voix pour
2. Madame Muller Agnès demande à la commune la possibilité d'utiliser les grilles d'exposition ; elle accepte de reverser une location. Le conseil Municipal accepte mais ne souhaite pas faire payer une location. Néanmoins il sera demandé un chèque de caution de 150 €. A prendre sur place.
3. Lettre de Madame Zipsin Emeline. Bâtiment Hierle. Demande adresse. Pas de réponse le Conseil Municipal attend plus amples renseignements notamment au niveau de la catégorie du bâtiment.
4. Remerciement de la famille de Madame Renée GRAIZELY
5. Sécurité Routière : Il devient urgent de faire le nécessaire pour ralentir la circulation en haut du village. Voir avec la commission bâtiment, route, ce qu'il sera possible de faire. Réunion le 21.02 – 10heures
6. Conseil Jeunes : Réunion lundi 13 février à 20 heures
7. Eclairage Public : Malgré le bouclier tarifaire, forte augmentation.
Avec le PNR pour la modification de l'éclairage public : extinction de celui-ci de 23 heures à 5 heures. Voir éventuellement un sondage au niveau de la population pour avoir leur ressenti. Le Conseil accepte cette enquête.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50

**Le Maire
Vincent COURTY**

